



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat

Nombre de membres élus : 11
Nombre de membres en fonction : 11
Nombre de membres présents : 8

COMMUNE DE LALAYE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 48 du 31/01/2018

(Convocation envoyée par mail le 25/01/2018)

Sous la présidence de Mme WALSPURGER Yvette, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

MM. ANCEL Daniel, GRELIER Claude, SCHEIDECKER Christian, DEYBRE Jacques,
FLORAND Patrick,
Mmes VAN DER SLUIJS Geertruida, KAMMERER Véronique,

Absents excusés :

Mme GOSTOLI Anne qui donne procuration à Mme VAN DER SLUIJS Trudy
M. ROCHE Jean-Marie qui donne procuration à Mr GRELIER Claude
M. GRANDJEAN Jean-Louis qui donne procuration à Mr DEYBRE Jacques

- Nomination Secrétaire de Séance : Mme KAMMERER Véronique
- Proposition d'intégration d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif au projet de remplacement de la chaudière mixte de la salle polyvalente par une chaudière à granulés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité acte la demande du Maire et autorise le rajout de ce point.

- Approbation du PV des délibérations du Conseil Municipal du 20 décembre 2017 :

Le procès-verbal n°47 est approuvé par la majorité des membres présents. Monsieur SCHEIDECKER Christian ne souhaite pas signer et inscrit une observation sur la dernière page en exposant ses motivations.

1) Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain :

Mme le Maire expose à l'assemblée les principes du contrat à intervenir avec le Conseil Départemental pour la période 2018/2021.

Le Conseil Municipal souhaite préalablement connaître les tenants et aboutissants de ce contrat et dans l'attente de précisions complémentaires, décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

Le point 2 (renouvellement de la convention de l'abri du Pransureux) est déplacé en point 6. Ainsi, le point supplémentaire intégré à l'ordre du jour est avancé en point 2.

2) Salle polyvalente : Remplacement de la chaudière mixte par une chaudière à granulés :

Mme le Maire expose à l'Assemblée que :

- Compte-tenu de l'ancienneté et de la vétusté de la chaudière mixte (fioul/bois) en place,
- Compte-tenu des aides prévisionnelles de l'ETAT de 30 % (DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la Région de 50 % (Programme CLIMAXION),

Il s'avère financièrement opportun de procéder en 2018 à son remplacement par une chaudière à granulés.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

COUT DES TRAVAUX HORS TAXES : 24.370,00 €

FINANCEMENT	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
AIDES PUBLIQUES				
Union Européenne				
Subvention DETR	7.311,00 €	15/02/2018		30%
Autres subventions de l'Etat :				
- FNADT				
- DSIL				
Région	12.185,00 €	15/02/2018		50%
Département				
Fonds de concours				
Autres subventions				
ADEMÉ, Agence de l'Eau ...				
S/T Subventions Publiques	19.496,00 €			80%
Aides privées (CAF ...)				
Participation du Maître d'ouvrage	4.874,00 €			20%
- Auto-financement				
Emprunt				
TOTAL GENERAL HT	24.370,00 €			100%

Après en avoir délibéré, et sous réserve de l'attribution des aides précitées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- ☞ APPROUVE le projet de remplacement de la chaudière mixte (fioul/bois) de la salle polyvalente par une chaudière à granulés bois,
- ☞ DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif 2018 en section investissement,
- ☞ ARRETE le plan de financement tel que présenté
- ☞ AUTORISE le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention, et notamment engager le diagnostic énergétique obligatoire.
- ☞ PREND ACTE que le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) sera récupéré en 2020 : 4 797.19€.

3) Renouvellement de la ligne de Trésorerie :

Mme le Maire expose que la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 27 février 2018 et qu'il convient, le cas échéant, d'en valider le renouvellement.

Elle rappelle que cette Trésorerie n'est pas budgétisée, qu'elle est surtout destinée à faire face à une dépense imprévue et que son renouvellement éventuel est lié à des frais ; pour 2017, ceux-ci se montaient à 223,40 €.

Pour un souci d'économie, considérant que cette ligne de Trésorerie n'a pas été utilisée les dernières années, elle propose de ne pas reconduire ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas renouveler la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

4) Cession de parcelles communales :

4.1) Section 6 – parcelles n° 54 et 67 – lieu-dit Hauts Champs »

Monsieur HUMBERT Louis souhaite acquérir deux parcelles boisées communales d'une contenance totale de 37,78 ares, au prix de 40 € l'are, soit pour un prix total de 1.511,20 € se répartissant comme suit :

- ☞ la parcelle n° 54 – sise en section 6, d'une contenance 22,95 ares, pour un montant de 918,00 €
- ☞ la parcelle n° 67 – sise en section 6, d'une contenance 14,83 ares, pour un montant de 593,20 €

De la visite sur place avec l'ONF, le bois composant ces deux parcelles isolées ne présente aucun intérêt particulier pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ☞ APPROUVE la cession des deux parcelles à Monsieur HUMBERT Louis, pour un montant total de 1.511,20 € ;
- ☞ DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur,
- ☞ AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître Speyser, Notaire à Villé.

4.2) Section 1 – parcelle n° 351 – lieu-dit « la Hollée »

Monsieur RUFFENACH Didier souhaite acquérir à l'euro symbolique une parcelle communale de 13 ca, voisine de la parcelle 397 lui appartenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ☞ DECIDE de céder à M. RUFFENACH la parcelle n° 351 pour l'euro symbolique ;
- ☞ DIT que la cession de cette parcelle sera rendue exécutoire par acte authentique en la forme administrative ;

5) Remboursement Conseil de Fabrique de l'église Sainte-Aurélie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de rembourser au Conseil de Fabrique de l'église la somme de 268,60 €, dans le cadre de la participation de la commune aux dépenses engagées pour la réparation de l'orgue et du tinteur de la cloche.

6) Renouvellement convention de mise à disposition abri du Pransureux :

Le projet de convention à intervenir avec l'Association des Amis du Val de Lalaye-Charbes a soulevé des questionnements, auxquels le Conseil Municipal est amené à réfléchir avec cette Association, avant validation d'un quelconque nouvel acte. Ce point est donc reporté à une prochaine séance de conseil.

7) Divers :

7.1) Intervention SAVA programme 2018 :

Comme chaque année, la Commune décide de renouveler sa confiance à la SAVA (chantier d'insertion) pour une nouvelle campagne d'actions (nettoyage cours d'eau, débroussaillage, entretien de chemins ...) ; l'intervention se déroulera sur 3 jours.

7.2) Courrier de Mme Sarah GUNTZ – appartement mairie :

Le Conseil Municipal prend acte des signalements de Mme GUNTZ concernant l'étanchéité des fenêtres de toit de son logement. Le problème sera examiné par les Adjoints ; dans la mesure du possible, si travaux il y a, ils seront réalisés en interne.

7.3) Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal ne souhaite pas résERVER une suite favorable aux demandes de subvention présentées par l'AFSEP et l'Association CEMOE 67.

7.4) Voirie Mairesse Pré :

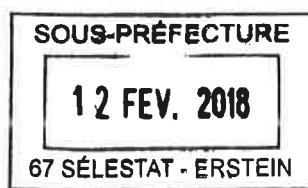
Mme le Maire donne la parole à Jacques DEYBRE, ancien Maire, afin de répondre à des observations de riverains quant à des thuyas privés supposés implantés sur le domaine public. Ce dernier confirme qu'une demande dans ce sens avait été faite au préalable par les riverains concernés et qu'une autorisation exceptionnelle avait été accordée par le Conseil Municipal de l'époque, ceci pour des raisons évidentes de sécurité de la voie et du fait de la dangerosité du talus abrupt en contrebas.

Toujours concernant ce quartier, Mme le Maire informe qu'un nouveau courrier RAR émanant des consorts ZITVOGEL, WESSBECHER et HEINTZ, vient d'être réceptionné par la mairie ; elle précise qu'elle le transmettra rapidement à tous les membres du Conseil, pour information.

7.5) Autres informations :

- **Journée OSCHTERPUTZ** : Samedi 7 avril 2018 – rendez-vous à 8.30 heures (mairie)
- **Journée citoyenne** : Samedi 2 juin 2018 - rendez-vous à 8.30 heures (salle polyvalente)
- **Réunion Associations** : Vendredi 13 avril 2018 à 19.30 heures (salle polyvalente)

Aucun autre point n'étant à traiter, la séance est close à 20.55 heures.



Le Maire :

Yvette WALSPURGER